

Élie CALIFER
Député de la Guadeloupe

Paris, le jeudi 10 avril 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHLORDÉCONE : LE DÉPUTÉ CALIFER DÉPLORE UNE TENTATIVE DE REcul INDIGNE ET RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT POUR UNE RÉPARATION INTÉGRALE DES VICTIMES

Le Député CALIFER exprime sa profonde indignation suite à l'examen de la proposition de loi du Sénat visant à indemniser les victimes du chlordécone, qui a finalement conduit à son retrait.

Ce retrait fait suite à l'adoption en séance d'un amendement de la rapporteure, soutenue par le Gouvernement Macroniste et ses alliés de droite, vidant l'article premier du texte de sa substance. Cet amendement a supprimé la reconnaissance du **préjudice moral** et du **préjudice d'anxiété**, et affaibli la formulation de la **responsabilité exclusive de l'État** dans le scandale du chlordécone.

Selon le Député CALIFER, cette manœuvre constitue une **tentative manifeste de dilution de la responsabilité de l'État**, pourtant pleinement reconnue par l'Assemblée nationale dans le cadre de sa propre proposition de loi adoptée en février 2024.

Le Député CALIFER salue la **décision courageuse** de son collègue le Sénateur Dominique THEOPHILE, qui, **refusant d'être instrumentalisé**, a retiré son texte, estimant à juste titre qu'il ne correspondait plus aux attentes légitimes des victimes de ce désastre humain, sanitaire et économique.

Ce nouvel épisode révèle, une fois de plus, **la fourbe de la majorité présidentielle et leurs alliés de droite**, qui derrière un simulacre d'ouverture, œuvre à **affaiblir la portée politique, symbolique et juridique de la réparation fortement attendue** et déjà adoptée par la proposition de loi du Député CALIFER.

Le Député CALIFER appelle à **une mobilisation collective et solidaire des parlementaires ultramarins afin d'obtenir une réparation pleine et entière**.

Le Député CALIFER **attend désormais que sa proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, soit inscrite à l'ordre du jour du Sénat**.

La reconnaissance sans condition de la responsabilité de l'État et la réparation intégrale des préjudices subis sont des impératifs de justice face à tant de souffrance et d'attente immense des populations antillaises. **Plus que jamais, le combat continue.**